

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux
le MERCREDI 06 AVRIL à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Michel BERGER, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Trente Mars
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2022/19

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. EVRARD Dominique, Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme le Maire), Mme
CHRISTIAENS Michèle, Mme QUENON Sophie (proc. Mme WESTENHOEFFER),
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme le Maire), absents excusés.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

La séance ouverte, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal
l'attribution des subventions suivantes :

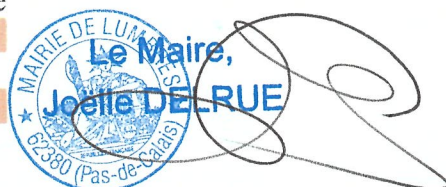
N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- Mme Juliette MAGNIER : subventions « Graines de Culture », « Château d'Acquembronne », Donneurs de Sang et « Lumbres Arts Créatifs »,
- Mme Joëlle DELRUE, M. Daniel LOUIS et Mme Véronique BOULET : subvention du Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres,
- M. Gérard COLIN : subvention des Mutilés du Travail (FNATH),
- M. Gérard PRINGAULT et Mme Sandrine VERON : subvention « Atipic Car's Passion »,
- Mme Murielle LAMIABLE : subvention « Lyre et Harmonie »,
- M. Serge BONNAIRE : subvention de l'Olympique Lumbrois,
- M. Hervé LEFEBVRE : subvention de l'Association « Par Monts et Vallées »,
- M. Vincent MONBAILLY : subvention « N'oublions jamais Lumbres 1944 ».

ASSOCIATIONS :

- Lyre et Harmonie :	9 000 €
- Les Archers du Marais de Lumbres :	300 €
- Société des Médailleurs du Travail :	300 €
- Anciens Combattants de Lumbres :	440 €
- Société de chasse « La Saint Hubert » :	700 €
- La Truite Lumbroise :	700 €
- Gym'club Club Pays de Lumbres :	2 000 €
- Ju-Jitsu Lumbrois :	750 €
- Association « Par Monts et Vallées » :	100 €
- D.D.E.N. :	150 €
- Donneurs de sang :	550 €
- Mutilés du Travail (FNATH) :	300 €
- Graines de culture :	1 000 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **07 AVR. 2022**
et publication ou notification
du **07 AVR. 2022**



.../...

- Courir dans le Lumbrois :	2 000 €
- BMX Club de Lumbres :	3 000 €
- Comité de Quartier Léon Blum :	800 €
- Comité d'Histoire du Haut Pays :	1 000 €
- Amicale Laïque « Jean Macé » :	8 000 €
- Tennis Club Lumbrois :	4 000 €
- Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres :	22 500 €
- Olympique Lumbrois :	22 800 €
- Club informatique Lumbrois :	440 €
- Lumbres – Arts créatifs :	2 000 €
- N'oublions jamais Lumbres 1944 :	1 000 €
- Atipic Car's Passion :	1 000 €
- Woodside Country :	700 €
- Amicale du Personnel de la Ville de Lumbres :	4 400 €
- Faire Revivre l'Histoire 2022 :	2 500 €
- CCAS :	35 000 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

- Les Archers du Marais de Lumbres :	700 €
- Association par Monts et Vallées :	300 €
- Amicale Laïque « Jean Macé » :	1 645 €
- Atipic Car's Passion :	1 000 €
- Woodside Country :	500 €

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, ces propositions et décide de ne pas attribuer de subventions aux associations suivantes :

- Château d'Acquembronne : une participation par classe visitant le site sur présentation d'une facture sera octroyée,
- Les Aa'charnés : prêt d'une salle,
- La Ressourcerie Solidaire : dossier non complet donc pas examiné,
- Baskets Loisirs Lumbres : il leur est demandé de rejoindre l'association existante (Amicale Laïque « Jean Macé »).

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 07/04/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

